

ABONNEMENT.

En an. 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23 ;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonné doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

13 Juin 1881.

Chronique générale.

LE CONSEIL DES MINISTRES.

On lit dans l'Intransigeant :

Les ministres ont tenu, vendredi soir,
un conseil de cabinet chez M. J. Ferry.
Ils se sont réunis de nouveau samedi matin
à l'Élysée, sous la présidence de M. J.
Ferry.

Dans ces deux conseils, l'entretien a
roulé sur la nouvelle situation créée par
le rejet du scrutin de liste au Sénat.

On a constaté qu'un mouvement d'o-
pinion se produisait à la Chambre parmi
les partisans du scrutin de liste pour anti-
ciper les élections.

Après une discussion très-laborieuse
et fort aigüe, la majorité du conseil a es-
timé qu'il y avait intérêt à hâter la clôture
de la session de la Chambre et l'époque des
élections générales.

Le conseil a toutefois décidé qu'il ne
prendrait aucune détermination définitive à
ce sujet avant d'avoir consulté la majorité
de la Chambre.

Deux modes de procéder sont en pré-
sence, au cas où la majorité de la Chambre
serait de l'avis du gouvernement :

Où bien la Chambre actuelle serait
dissoute après l'avis conforme des bureaux
des groupes de gauche, ou la session ac-
tuelle serait close dans un bref délai.

Le gouvernement ferait alors les élec-
tions générales dans la deuxième quinzaine
de juillet.

La nouvelle Chambre et l'ancienne
existeraient concurremment, mais l'an-
cienne ne se réunirait plus.

On ne convoquerait la nouvelle As-
semblée qu'après l'expiration du mandat
de sa devancière, c'est-à-dire vers la fin
d'octobre, et c'est elle qui voterait le bud-
get de 1882.

Il paraît que M. Grévy incline vers
cette seconde solution, qui permettrait d'é-
viter une dissolution.

En somme, la situation est très-em-
brouillée dans les sphères ministérielles.

Les derniers événements n'ont fait
qu'accentuer les divergences qui se sont
manifestées déjà à plusieurs reprises au
sein du cabinet, et il est certain qu'à la
première occasion, la scission latente ac-
tuellement entre les ministres se changera
en une crise violente.

Nous trouvons dans le Clairon l'informa-
tion suivante :

Quand, en quittant la salle des séances
de la Chambre, M. Gambetta rentrait au
premier étage du Palais-Bourbon, dans son
cabinet de travail, on est venu lui apporter
la dépêche lui indiquant le vote émis au
Luxembourg.

Léon-Michel a reçu et lu le papier bleu
de l'administration avec un grand sang-froid
apparent. Son visage paraissait empreint
d'une suprême indifférence.

Bien, a-t-il dit; le Sénat désire
qu'on s'occupe de lui aux prochaines élec-
tions. Il sera fait selon son vœu. Tant pis
pour lui.

La surprise cependant a été brusque,
car un quart d'heure auparavant le président
de la Chambre disait à un député :

Je ne me suis pas illusionné ! j'au-
rai tout au plus 12 voix de majorité.

Néanmoins, il a affecté un grand cal-
me. Quelques familiers seulement sont ve-
nus sur la pointe du pied, avec la discrétion
qui convient aux grandes douleurs, visiter
le Maître. Leurs allées et venues ont conti-
nué une partie de la nuit, mais sans ta-
page.

Dès onze heures, tout était clos dans la
résidence de Léon-Michel; on n'apercevait
aucune lumière aux fenêtres.

Pourtant le bruit a couru sur le boule-
vard, et même dans quelques journaux op-
portunistes, que Léon avait été frappé d'une
attaque d'apoplexie. C'était mal connaître

l'enfant de Cahors; le premier mouve-
ment est violent, mais il retrouve très-vite la pos-
session de lui-même, et, à minuit, Léon-
Michel, dument enfoncé dans ses draps,
combinait la tactique qu'il va suivre en con-
séquence de l'échec qu'il a subi.

Le Paris-Journal confirme au contraire la
nouvelle d'une « crise nerveuse » qui aurait
atteint M. Gambetta en apprenant le vote du
Sénat qu'il n'attendait pas.

Il paraît qu'il se faisait les mêmes illu-
sions que M. Thiers, le matin du 24 mai,
lequel se croyait sûr de 14 voix de majorité
quand il les avait contre lui.

Le soir, les visiteurs trouvaient M. Thiers
lisant Tacite. Si M. Gambetta a lu quelque
chose jeudi soir, il a dû choisir Machiavel.
Mais nous croyons qu'il a plutôt avalé quel-
ques gouttes d'éther. Cela convenait mieux
à son état agité.

Les journaux de Londres exprimaient
déjà vendredi leur avis sur le vote du Sénat
qu'ils ont connu par le télégraphe.

Voici le résumé qu'en a donné l'Agence
Havas :

Le Times prétend que ce vote est incon-
testablement un échec pour M. Gambetta.
Il serait possible que ce dernier fût poussé
plus avant dans les bras de l'extrême gau-
che en voyant que sa politique est répudiée
par les républicains modérés. Mais il a pu
se convaincre que le pays est avec lui, pour
son programme opportuniste. Il est trop
prudent pour compromettre sa position à
propos d'une mesure qui n'est pas encore
devenue populaire.

Le Daily News est d'avis que la décision
du Sénat pourra avoir des conséquences
graves. Le vote du Sénat était un acte té-
méraire; toutefois, il ne faudrait pas le ju-
ger à la légère et avec colère. Si la nouvelle
Chambre ratifie la décision de la Chambre
qui va s'en aller, le Sénat comprendra pro-
bablement la nécessité de céder.

Le Standard craint que le Sénat n'ait
provoqué un conflit dans lequel la volonté

de la Chambre des députés finira inévitable-
ment par prévaloir.

LE REJET DU SCRUTIN DE LISTE
ET LA PRESSE.

Le Triboulet. — Tant pis pour les républi-
cains, si M. Gambetta a jugé bon, en fin de
session, à la veille des grandes assises élec-
torales, de dénoncer l'union des gauches
dans un dessein d'ambition personnelle.

Le Paris-Journal. — On va tenter d'exciter
dans le pays une émotion factice en pronon-
çant le mot de conflit. Que le pays se ras-
sure, il n'y a rien de changé en France: il
n'y a que l'avortement d'une tentative cons-
titutionnelle.

Le Clairon. — Nous allons probablement
assister à une crise ministérielle, mais il est
probable que le cabinet ainsi constitué se
verra tailler des croupières par la Chambre;
si nous arrivions à une vraie crise gouver-
nementale, si, comme le Maréchal, M. Grévy
était acculé à une dissolution, la situation
ne manquerait pas d'une certaine gaieté.

Le Moniteur universel. — Personne ne vou-
lant le scrutin de liste, ni le pays, ni le gou-
vernement, ni la majorité de la Chambre, le
véritable vaincu est donc M. Gambetta; dont
l'échec est d'autant plus humiliant qu'il est
plus mérité; le Sénat peut envisager avec sa-
tisfaction les résultats de sa victoire, puisque
la nouvelle Chambre, nommée au scrutin
d'arrondissement, ne pourra lui être hos-
tile.

Le Soleil. — Le rejet du scrutin de liste
place M. Gambetta dans l'opposition et l'em-
pêche d'être président du conseil sous M.
Grévy. Quant au cabinet, il faut qu'il prenne
couleur sur la question et qu'il soit avec le
Sénat ou avec la Chambre.

Le Peuple français déplore le rejet du scru-
tin de liste, réforme démocratique se rappro-
chant de l'appel au peuple.

Le Napoléon estime que le Sénat s'est mis
la corde au cou, que le vote de jeudi est le
dernier festin des gladiateurs destinés aux
bêtes. Pour Gambetta, l'heure de la ven-
geance a sonné.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

L'audience était terminée, je fus reconduit dans
l'atelier; j'avais provoqué la leçon qu'on venait de
m'infirmer; je n'en étais pas moins en proie à un
amer ressentiment; j'étais pâle de colère, mes
yeux lançaient des éclairs; mon voisin de travail
s'en aperçut, et comme d'un mouvement nerveux
je brisais la bande de lièsière que je tenais à la main,
il haussa dédaigneusement les épaules.

— A quoi te servira ta colère? me dit-il; c'est
la lutte du pot de terre contre le pot de fer, on fera
de toi comme cela.

Il rompit entre ses doigts un petit morceau de
bois.

— Tu en prendras ton parti, ajouta-t-il, tu fini-
ras par l'y faire comme moi, autant vaut commen-
cer dès aujourd'hui.

Je n'eus pas le temps de lui répondre: un gar-
dien vint nous rappeler à l'observation du silence.
Je n'étais d'ailleurs pas disposé à engager un en-
tretien avec lui; cet homme m'inspirait une invin-
cible répulsion.

Je ne contestais pas ce qu'il y avait de sensé
dans ses paroles, mais je me demandais dans quel
sens il les prononçait, je le devinais déjà en partie;
plus tard, quand j'eus étudié ce personnage, quand
je connus son histoire, je m'en rendis complète-
ment compte.

Drouin (c'est ainsi que se nommait mon compa-
gnon de captivité) ne répliquait jamais, ne résistait
jamais; il acceptait ou plutôt subissait la règle
avec une ponctualité qu'on ne trouvait jamais en
défaut; ce n'était pas de la résignation, ni même de
la soumission dans le sens élevé qu'on doit donner
à ce mot, c'était en quelque sorte le procédé d'un
automate qui obéit à l'impulsion donnée sans que
la pensée ou la réflexion interviennent dans ses
actes.

Sa figure blafarde, ses yeux ternes, son regard
provoquaient une impression de dégoût comme si
l'on se trouvait en présence d'un être chez lequel
tout vestige de dignité humaine avait à jamais
disparu; si nous devons être jugés moins par nos
actes que par le mobile qui nous fait agir, la doc-
ilité apparente de cet homme ne méritait pas plus
d'éloges que mon incessante colère.

Il appartenait à une famille d'honnêtes artisans
de province; son enfance n'avait révélé d'autre
vice bien marqué qu'une incurable paresse; il est
vrai que celui-ci en entraîne toujours d'autres à sa
suite.

Lorsqu'il était venu à Paris pour y passer quel-
que temps, il n'avait encore commis aucune faute
grave, mais il avait une de ces consciences indéci-
ses qui ne résistent pas aux tentations mauvaises et
sont à la merci des circonstances.

Dans la capitale il fit de déplorables connais-
sances, contracta le goût du jeu, de la débauche,
et bientôt fut réduit aux expédients pour se procu-
rer des ressources.

Un jour, il se trouvait avec un de ses camarades
de plaisirs; ils s'étaient gorgés la veille de liqueurs
frelatées qui laissent l'esprit accessible aux plus
détestables inspirations, leur bourse était vide, ils
étaient grevés de dettes ériardées; ils se prome-
naient comme de sinistres rôdeurs en quête de
quelque méchante action, lorsque le hasard les
conduisit dans un cabaret de la banlieue de Paris;
il était tenu par une vieille femme qui eut l'im-
prudence d'ouvrir devant eux un tiroir où se trou-
vait une somme d'argent importante.

A la vue du métal tentateur, la même pensée
leur vint à tous deux; la nuit suivante ils pénétrè-
rent dans la maison et s'en emparèrent; ainsi qu'il
arrive le plus souvent, le partage du butin provoqua
une querelle entre les deux coupables; le complice
de Drouin, ayant été arrêté, le soupçonna de l'avoir
trahi et le dénonça.

C'est ainsi que celui-ci fut condamné à deux
années de détention.

Drouin n'était pas encore familiarisé avec le
crime; il pouvait s'arrêter sur la pente fatale.

Le sentiment de la honte, qui est dans une cer-
taine mesure un préservatif, était encore vivace chez
lui.

Sa grande préoccupation pendant sa captivité
était qu'on ignorât la condamnation dont il avait
été frappé au pays où ses parents avaient formé
pour lui un projet d'établissement.

Il consacra tout le temps dont il pouvait disposer
dans sa prison à lire quelques relations de voyage
que contenait la bibliothèque; il s'en nourrit avec
une rare persévérance et les apprit presque par
cœur.

A sa sortie il expliqua sa disparition par un
séjour qu'il avait fait à l'étranger et, à l'appui de
son affirmation, il reproduisit avec un aplomb
imperturbable tous les récits dont il avait meublé
sa mémoire, comme s'il s'était agi de ses souvenirs
personnels.

« J'étais, disait-il par exemple, à Constantinople,
lorsque tel événement se passa. » Et il retraçait un
fait fortement empreint de couleur locale.

« Je me trouvais, disait-il encore, sur les bords
de la mer Caspienne, lorsque je faillis périr dans
des circonstances singulières. » Et il expliquait
l'aventure arrivée à un voyageur célèbre.

Son assurance eut d'abord un plein succès; on
se plaisait à lui faire retracer ses impressions, ra-

Le National. — Le Sénat a fait, à notre sens, une faute, et nous regrettons vivement le vote de ceux de nos amis républicains qui sont allés grossir les rangs de la droite.

La situation ne serait grave que dans un cas, celui où M. Gambetta, dépité, s'amuserait à agiter l'opinion.

Mais il est invraisemblable que le président de la Chambre, qui a donné des preuves nombreuses de son patriotisme et de sa sagesse, s'oublie, par humeur, et devienne d'homme de gouvernement un vibrion d'opposition.

Quand on a le droit de prétendre au rôle des Thiers, des Bismarck ou des Cavour, on ne se résigne pas à jouer les Crispi.

L'Union. — Le Sénat s'est prononcé contre le scrutin de liste; la majorité, qui, en annulant le vote de la Chambre, vient de maintenir, sans discussion, le scrutin d'arrondissement, est telle que personne ne pouvait l'espérer ou la craindre.

M. Grévy triomphe; M. Gambetta est battu. Mais ce n'est pas un dévouement, c'est un commencement. La guerre est maintenant déclarée entre les deux présidents. Le dictateur de Cahors est tenu en échec; il faut attendre sa riposte. Nous ne saurions dire, en ce moment, quelles seront les conséquences bonnes ou mauvaises de la journée du 9 juin. Au point de vue du vote, la droite du Sénat a joué un rôle prépondérant; elle a gagné la bataille, dont M. Grévy, soutenu par MM. Jules Simon et Waddington, pense recueillir les profits.

Les illusions politiques nous semblent avoir occupé une certaine place dans la générosité des uns et peut-être aussi dans les calculs des autres. Mais nous ne voulons point nous hâter de juger l'événement qui aura eu, dans tous les cas, l'heureux effet de jeter un trouble profond dans le gouvernement de la République. Nous disions hier que le Sénat, en opposant son vote au vote de la Chambre, en appuyant M. Grévy contre M. Gambetta, ferait un saut dans l'inconnu. Le saut est fait. La mêlée républicaine va s'engager; la droite garde son indépendance, mais elle ne doit pas oublier que le terrain où elle vient de prendre position est dangereux et glissant.

L'idée de la dissolution, déjà en faveur, avant la séance du 9 au Sénat, dit le *Temps*, n'a fait que gagner du terrain à la Chambre. Nous pouvons même dire qu'elle était accueillie avec faveur dans les régions gouvernementales où l'on s'était préoccupé de la date à laquelle pourraient avoir lieu les élections générales. On assurait même que cette date était celle du 17 juillet.

Il est très-probable que les groupes de gauche de la Chambre vont être appelés à délibérer à ce sujet.

TUNISIE ET ALGÉRIE.

Tunis, 11 juin.

M. Roustan a communiqué aux représentants des puissances à Tunis qu'il avait été délégué par le Bey pour entretenir toutes

relations entre eux et le gouvernement beylical.

Le consul d'Allemagne a répondu immédiatement d'une manière affirmative sans aucune réserve.

Les autres consuls ont répondu en félicitant M. Roustan; mais ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient répondre officiellement que lorsqu'ils auraient reçu des instructions de leur gouvernement.

Le consul italien n'a pas encore répondu. Le bruit est très-accrédité depuis hier soir que M. Maccio a reçu un congé de trois mois: il partira la semaine prochaine. Cette nouvelle, souvent répandue à tort, est considérée aujourd'hui comme très-vraisemblable.

On croit que le général Vincendon, son état-major, le 7^e bataillon de chasseurs, le 40^e et le 144^e d'infanterie, ainsi que 180 mulets du convoi de cette brigade, pourront être embarqués à Tabarca le 15 de ce mois.

Deux bataillons de tirailleurs de la colonne Legerot ont été dirigés sur Bizerte, où ils s'embarqueront le 13 juin.

On assure que, par suite d'excitations venues de la Tripolitaine, un coup de main a été effectué sur notre frontière du sud-est, par les Tunisiens de cette région, contre nos troupes du Souf.

Alger, 11 juin.

Le colonel Innocenti a été relevé de son commandement. A sa rentrée à Mascara, il a été accueilli très-froidement par la population.

Toulon, 10 juin.

La *Guerrière* a quitté la rade pour aller en Tunisie transporter des troupes en Algérie. La canonnière *Hyène* a pris la mer.

ALGÉRIE.

Les affaires d'Algérie deviennent particulièrement graves. Nous pouvons le dire sans être accusés d'exagération, puisque les journaux officiels sont eux-mêmes obligés de pousser le cri d'alarme.

Ils commencent à se préoccuper des ferments insurrectionnels qui se manifestent partout depuis notre expédition de Tunisie.

Voici ce que nous lisons dans l'*Unité nationale*:

« Ce n'est pas que les moyens de répression nous fassent défaut; ce qui nous manque, c'est la prévoyance, c'est la suite dans les idées, c'est la méthode dans l'exécution d'un programme définitivement arrêté. Il est possible qu'au point de vue militaire l'insurrection du Sahara oranais soit aussi insignifiante que le prétendent les télégrammes officiels; sa véritable signification réside dans ce fait, que l'administration algérienne a été prise au dépourvu, et qu'on ne semble avoir envisagé que les conséquences financières de notre campagne tunisienne.

» On devait pourtant savoir qu'il y a là-bas en jeu d'autres intérêts que ceux de la Compagnie de Bone-Guelma et de la Société Rubattino; il n'était pas permis d'ignorer que toute la population arabe de la frontière nourrit à notre égard des sentiments iden-

Il brava les dédains et les mépris, affecta de porter la tête haute auprès de ceux qui se détournaient à son approche; il affronta la honte sans pudeur et perdit complètement ce sentiment de fierté, de respect de soi-même qui nous reste souvent comme une dernière sauvegarde de notre bonheur, quand les autres ont disparu.

Affranchi de ce qu'il considérait comme des préjugés, il quitta le pays trop arriéré pour le comprendre et retourna à Paris.

Il était entré dans le gouffre du mal; il s'y enfonça froidement, sciemment, sans se dissimuler l'issue de la voie qu'il suivait, comme ces buveurs d'absinthe qui savent très-bien qu'ils marchent à grands pas vers la mort et continuent cependant de s'abreuver de la liqueur maudite.

Sa place était désormais dans le clan du vice et du crime que renferment toutes les grandes villes; il s'y mêla résolument, il en apprit le hideux argot, en adopta les manières, les plaisirs et se perfectionna dans la science du mal.

Il y a dans le voisinage de Paris quelques usines d'un travail repoussant dont s'éloignent avec dégoût les ouvriers honnêtes qui trouvent ailleurs un emploi plus convenable de leur temps; elles recrutent en grande partie leur personnel dans un monde suspect qui a déjà eu des démêlés avec la justice.

Certains animaux ne se plaisent que dans les

tiques à ceux des tribus nomades qui ont massacré le colonel Flatters. Il était facile de prévoir que la diminution de notre effectif militaire dans ces régions encouragerait un mouvement qui pourrait singulièrement entraver la conquête pacifique de la Tunisie.

Le *Globe* dit de son côté:

« Décidément, la nécessité de mesures énergiques pour le rétablissement de la paix en Afrique ne devient que trop évidente. Comme le démontrent beaucoup trop clairement les incidents sanglants de la lutte dans le Tell oranais, l'insurrection fomentée par le *Mostakel*, propagée par la congrégation fanatique des Senoussi, dont le centre est à Khairouan, insurrection dont le massacre de la mission Flatters n'était que le signal, était une entreprise habilement préparée et puissamment organisée. »

La *République française*, à son tour, est bien obligée de convenir que le péril grandit dans la province d'Oran:

« Cette situation ne nous est pas favorable. Ben-Amema a fait des progrès. Nos colonnes sont disséminées. L'eau fait défaut sur les lignes d'opérations. Les chaleurs sont accablantes. Les distances sont considérables. Il est donc presque impossible que nous prenions l'offensive. »

En résumé, tout va mal dans notre colonie algérienne. Nos garnisons ont été réduites pour fournir des contingents à l'expédition de Tunisie, et les Arabes, grâce aux incitations venues du dehors, en profitent pour essayer de secouer encore une fois notre domination.

Nous avons, du reste, sur ce point, des renseignements très-précis qui justifient les inquiétudes présentes, et qui prouvent le danger qui menace notre colonie.

Tout est en péril dans la province d'Oran. Le Sud est soulevé depuis la frontière du Maroc, d'où les insurgés tirent leurs approvisionnements, et où ils peuvent se réfugier en cas de besoin. Le Sud de la province d'Alger commence à suivre le mouvement.

Si nous passons à la province de Constantine, nous ne trouvons pas une situation meilleure. Les environs de Laghouat sont en pleine effervescence, et, comme le dit notre correspondant, on sent que les Arabes « glissent dans les mains de l'autorité. » Dans une quinzaine de jours, d'après les prévisions, ils seront réunis aux insurgés de l'Ouest.

C'est donc une insurrection générale de tout le Sud de nos possessions qui se prépare, pendant que nos troupes sont occupées en Tunisie pour longtemps.

Et tout cela est dû à l'incurie de notre administration, à l'imprévoyance de celui qui gouverne l'Algérie, M. Albert Grévy.

Nous savons bien que la propagande du *Mostakel* et les prédications des marabouts ont fortement surexcité l'esprit des Arabes, toujours prompts à faire « parler la poudre ».

Mais comment ne s'est-on point aperçu du mouvement qui se préparait? Comment n'a-t-on pris aucune précaution? Com-

ment a-t-on laissé les choses arriver à cette extrémité? Tout cela est bien la faute du gouverneur de l'Algérie, dont l'administration est arrivée au plus complet désordre.

Les Arabes des villes voient ce désordre. Ils se rendent facilement compte de la désorganisation complète de la colonie. Et, comme au fond ils sont toujours prêts à la révolte, ils trouvent le moment favorable pour prendre les armes contre nous.

Ce n'est pas un avocat qu'il faut pour gouverner ces gens-là, surtout dans les moments de troubles, mais un soldat. Qu'on laisse M. Albert Grévy à Alger, et dans un an la colonie sera bouleversée et peut-être à feu et à sang.

Danse laïque obligatoire.

Le petit village de Murens (département de la Gironde, arrondissement de la Réole) vient d'être témoin d'une scène triste ou gaie, comme on voudra. Nous en trouvons le récit dans l'excellent journal de Bordeaux, la *Guienne*.

Nous sommes au jour de la fête locale de Murens. Le maire, M. Denisse, prend un arrêté pour organiser le bal public. Jusqu'ici, M. le maire se renferme strictement dans la Constitution; mais, par l'article 2 de l'arrêté, « il est défendu aux habitants d'organiser, dans les propriétés privées ou dans les maisons, des divertissements pouvant prendre l'apparence de bals et dont le bruit se répandrait à l'extérieur. » Les paysans qu'on empêche de danser, comme au temps de Paul-Louis Courier, adresseront-ils une pétition aux Chambres? Le maire de la Restauration avait bien le droit de réglementer un bal public et de fixer les heures de danse. Notez ceci: il suspendait la danse et ne la supprimait pas; il ne pourchassait pas les danseurs dans l'intérieur des maisons, où il aurait craint de violer la propriété, le domicile, la liberté individuelle. M. le maire de Murens a été plus hardi. A-t-il reçu des ordres de l'autorité supérieure? La danse obligatoire va-t-elle s'ajouter à l'instruction obligatoire? Vous voulez danser, allez au bal public. Mais je veux danser chez moi? Non pas, vous danserez devant M. le maire; hors de sa présence, vos pas et démarches risquent d'être séditieux.

Un habitant de Murens, sans demander la permission à M. le maire, donnait donc, chez lui, un bal à ses amis. C'était, dans le meilleur sens du mot, un bal libre, une danse libre.

« Au beau milieu du bal, dit la *Guienne*, M. le maire de Murens, escorté du brigadier de gendarmerie de Sauveterre et de ses quatre gendarmes, fait violemment irruption et somme les invités de se retirer; protestant contre cette inqualifiable violence, le propriétaire lui-même est expulsé de chez lui. »

Ceci ressemble bien aux expulsions des Jésuites. Nous disions: on expulse les prêtres, on expulsera les laïques. Si la propriété, le domicile, la liberté individuelle sont des guitares, comme le déclare officiellement la feuille de M. Gambetta, on ne voit pas pourquoi la danse serait plus respectée que la prière.

La *Guienne* nous apprend, en outre, que le « propriétaire, ainsi violenté chez lui, dans le plus sacré de ses droits, est traduit en police correctionnelle pour rébellion à la force publique. » Evidemment, c'est à bonne intention que la justice s'interpose; elle ouvre l'asile des tribunaux à ceux qui ont à se plaindre des procédés administratifs. Les Jésuites n'ont pas eu cette chance. L'habitant de Murens pourra du moins se défendre, exhiber son titre de propriétaire et de citoyen.

Le tribunal de La Réole apprendra à M. le maire de Murens qu'il y a une Constitution, des lois, des magistrats. Nous savons que la libre défense des accusés est de droit commun et que la danse obligatoire n'est pas encore dans nos lois. Ce sera le bon côté de la chose, à moins que... mais nous ne voulons pas croire que le tribunal de La Réole, considérant la danse comme un délit, autorise les maires et les gendarmes à enfoncer les portes de toutes les maisons où ils supposent que les citoyens se livrent à quelques élans de gaieté. Ce serait bien nouveau: la République nous empêche de danser ou nous force de danser: est-elle donc son droit, et ce point est-il réglé par la Constitution? Nous le demandons au tribunal de La Réole.

(A suivre.) Louis COLLAS.

La danse n'est pas ce que nous aimons, dit le Monde, mais c'est le droit de propriété et la liberté du domicile. Il ne s'agit plus de Jésuites, mais de citoyens inoffensifs. Vous interdisez la danse, vous pouvez interdire les repas d'amis, les réunions de famille. Vous interdirez le chant, ou vous fixerez la chanson qu'on aura le droit de chanter. Vous avez déjà décrété une chanson obligatoire. Que M. le maire la chante, à la bonne heure ! Je doute qu'il ait le droit de forcer ses administrés à entonner la *Marseillaise*. C'est cependant là où nous courons.

Nous avons dit déjà que les membres de la commune ou municipalité de Paris ont décidé que l'entrepreneur du théâtre du Châtelet sera obligé de jouer le Vendredi-Saint ! Voici le texte : « L'adjudicataire sera tenu de ne pas interrompre le cours de ses représentations le jour dit le Vendredi-Saint. » C'est le chant et la musique obligatoires. Il n'y a qu'un seul jour où il ne sera pas permis de faire relâche, et ce jour est précisément le Vendredi-Saint. La commune de Paris entend de cette façon la liberté de conscience ; attendez un peu, et elle fera bientôt du Vendredi-Saint un jour de danse obligatoire. Dans ce genre de folie, les rives de la Seine n'ont rien à envier aux rives de la Garonne.

LES TRAPPISTES FRANÇAIS AU CANADA.

La Nouvelle-France s'efforce d'attirer chez elle, grâce à la liberté et à la paix que lui assure l'Angleterre, les religieux que son ancienne mère-patrie a brutalement expulsés au mépris du droit et de ses intérêts bien entendus. Quelques Trappistes de Bellefontaine, allés au Canada pour y chercher un refuge, ont été reçus par les autorités du pays avec un empressement dont l'extrait suivant d'un journal de Québec, le *Canadien* du 15 mai, donnera une idée :

« Une intéressante question a été soulevée hier, dans l'Assemblée législative, par l'honorable M. Beaubien.

Il s'agit de prendre les moyens de permettre à la communauté des Trappistes de fonder dans cette province l'un de leurs établissements.

Le séminaire de Saint-Sulpice a fait don, à cette fin, de 1,050 acres de terre, au lac des Deux-Montagnes. Sur ces terres il y a un magnifique moulin, connu sous le nom de moulin « la Baie. » Environ deux cents arpents sont défrichés, le sol est de qualité supérieure.

L'intention des Révérends Pères est de fonder l'une de ces écoles d'agriculture pratique dont nous avons un si vif besoin. On sait qu'en fait de culture améliorée et modérée, les Trappistes sont passés maîtres.

La législature va être appelée à voter une somme de 40,000 liv. sterling, qu'ils demandent à emprunter pour dix ans. Nous n'avons pas de doute qu'il ne s'élèvera aucune voix discordante sur un sujet qui touche de si près au progrès agricole. Pour notre part, nous avons les plus chaudes sympathies pour ce projet qui, nous l'espérons, prendra de plus larges proportions dans l'avenir.

Cette année, nous allons aider à l'établissement des Trappistes au lac des Deux-Montagnes. Une autre année, nous tâcherons de doter le lac Saint-Jean d'un second établissement du même genre.

Pour donner une idée de l'importance et de la valeur du projet, il nous suffira sans doute de dire que l'an dernier le gouvernement italien, malgré sa haine des communautés religieuses, a fait aux Trappistes don de huit cents acres de terre.

On sait aussi que, lors de la conquête de l'Algérie, le gouvernement français donna aux Révérends Pères deux mille quatre cents acres de terre et soixante mille francs, pour y ouvrir une ferme pratique dans le genre de celles dont nous allons doter notre province.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 juin.
Le marché est un plus ferme. Le 5 0/0 va de 119.45 à 119.52 1/2. L'amortissable reprend le cours de 88 après 87.95. L'italien fait 93.60.
On cote 5,800 sur la Banque de France. La Banque de Paris est à 1,322.50. Le Crédit lyonnais rétrograde à 942.50.
L'action du Crédit foncier est bien tenue à 1,745. On constate beaucoup d'activité dans les achats du comptant. Les obligations communales nouvelles 4 0/0 sont recherchées. Le Crédit foncier d'Algérie est à 740.
L'action des Magasins généraux de France et

d'Algérie a progressé à 675. On s'attend à des plus hauts cours. Le Crédit mobilier est très-ferme à 762.50. L'action de la Société générale française de Crédit, maintenant Crédit de France, donne lieu à des achats suivis à 700. Les cours sont allégés du complément du dividende payé et du prix du déport. Ils sont très-favorables. Le Crédit général français est à 805.

Le gouvernement grec fait un emprunt de 120 millions, contre lequel nous devons mettre en garde nos lecteurs. Cet emprunt n'offre dans le présent comme dans l'avenir aucune garantie.

On demande la Banque nationale à 740. Les actions du Crédit foncier maritime se négocient à 620. On est à 270 sur les bons de l'Assurance financière. La Banque de Prêts à l'industrie est en demande à 610.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre, par décision du 2 de ce mois, a autorisé les officiers de cavalerie, à l'exception des officiers des régiments de cuirassiers qui ont conservé la cuirasse, à faire facultativement usage d'un dolman d'un modèle nouveau, pour le service journalier et pour l'instruction dans l'intérieur des corps.

Cet effet ne devra être porté ni en grande tenue (tenue du dimanche), ni dans les prises d'armes, telles que grandes manœuvres, revues, parades, service armé.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Est-il vrai que dans le combat de Chelala le convoi des vivres ait été pillé, que les bagages des officiers aient été pris et que les insurgés de Bou-Amema nous aient fait des prisonniers ?

» Nous espérons que M. le ministre de la guerre ne tardera pas trop à faire publier les renseignements exacts sur les résultats de la malheureuse affaire du 19 mai. Les camarades et les familles des militaires de la colonne Innocenti ont besoin de connaître le sort de ceux qui leur sont chers. Les noms des tués et des blessés n'ont pas encore été publiés. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La cérémonie de la première communion aux enfants de la paroisse Saint-Pierre, jeudi prochain, sera présidée par M^r l'archevêque de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux.

M. A. Bouchard, d'Angers, vient de faire paraître dans le *Journal de Maine-et-Loire* un article sur le Concours régional de Tours. Au chapitre des machines et instruments agricoles, nous trouvons le passage suivant qui nous intéresse :

« Au milieu des nombreux exposants du boulevard Heurteloup, nous avons découvert plusieurs Angevins qui y faisaient très-bonne figure, nous disons découvert, car rien n'a jamais été plus mal classé que les instruments agricoles au Concours régional de Tours.

» M. Bignon, de Saumur, avait apporté à Tours toute une collection d'instruments vinicoles, tels que pompes horizontales et rotatives, fouets pour le collage des vins, tireuses à siphons, entonnoirs avec soupape, entonnoirs avec douille conique vissée et soupape, machines à boucher les bouteilles.

» M. Favaron, de Saumur, exposait des tarares, vannant et nettoyant, de sa fabrication, des trieurs à toutes graines, 4 numéros de barattes tournantes. »

Varennes-sous-Montsoreau. — Samedi dernier, vers midi et demi, Renée Pirault, âgée de 44 ans, femme du sieur Auguste Delanoue, fermier à Chavigny, commune de Varennes, profitant d'un moment où elle était seule à la maison, s'est pendue dans son grenier. Il ne s'était pas écoulé une demi-heure quand le sieur Delanoue fut prévenu par son enfant du malheur qui venait d'arriver. Il s'empressa d'accourir et de couper la corde, mais la malheureuse femme ne donnait plus signe de vie. Par suite de couches récentes, elle ne jouissait pas, par moments, de toutes ses facultés.

Fontevrauld.

Mardi dernier, vers 5 heures du soir, le sieur Joseph Gicquel, âgé de 28 ans, sortait de la maison centrale, où il était employé comme gardien. A peine avait-il parcouru une distance de trente mètres, qu'il tomba sans connaissance au milieu de la rue.

Un médecin, appelé en toute hâte, n'a pu que constater la mort par suite de la rupture d'un anévrisme.

Une effroyable épidémie règne en ce moment sur la race chevaline ; dans notre arrondissement, dit l'*Écho de Montmorillon*, notamment à Lussac-les-Châteaux et à l'Isle-Jourdain, des propriétaires ont eu à déplorer la perte de leurs animaux.

Nous croyons rendre service aux intéressés en leur indiquant les moyens curables ci-après :

Éviter autant que possible l'encombrement ; aération permanente des écuries, isoler les chevaux malades, enlever régulièrement les fumiers et les éloigner des habitations, blanchir toutes les écuries à la chaux vive, répandre du chlorure et de l'acide phénique.

Donner à tous les chevaux des purgatifs alcalins à doses rafraîchissantes : sulfate de soude ou de magnésie, 40 à 50 grammes par jour et par cheval, avec du son et de la farine d'orge, continuer pendant 8 jours.

Mardi dernier, la ville de Machecoul était mise en émoi par un double assassinat, commis sur deux enfants jumeaux, âgés d'un mois.

Voici sur ce crime les détails que nous trouvons dans le *Populaire*, de Nantes :

Le 6 mai dernier, Louise-Rosalie Goildreau, femme Tourneux, devenait mère de deux enfants jumeaux. Depuis ce jour, d'accord avec le nommé Mornet (Louis-Marie), elle aurait fait endurer à ces deux pauvres petits êtres sans défense les plus affreuses tortures, les privant de nourriture et les exposant à tous les courants d'air.

La mort ne venant pas assez vite, les deux scélérats décidèrent de porter une main homicide sur ces enfants ; mardi dernier, après les avoir couchés tous les deux sur un lit, ils les recouvrirent des jupons de la femme Tourneux et les étouffèrent.

A peine les enfants étaient-ils morts, que ces monstres, auxquels tardait de faire disparaître la preuve de ce double crime, se mirent en devoir de les faire enterrer. Les accusations formelles de la clameur publique avaient éveillé l'attention de l'autorité.

Le parquet de Nantes s'est transporté sur les lieux jeudi matin, et une enquête a été aussitôt commencée. M. le juge d'instruction a entendu sur place les premiers témoins ; il a aussi interrogé les auteurs de ce crime, qui ont avoué leur culpabilité.

Un mandat d'arrêt a été décerné contre eux ; ils ont été mis en état d'arrestation et conduits à la prison de Nantes, où ils ont été incarcérés.

Publications de mariage.

Alexandre Estiol, cavalier de manège, et Marie-Henriette-Louise-Joséphine Carrière, couturière, tous deux de Saumur.

Jules Brégon, cultivateur, de Saint-Philbert-du-Peuple, et Marie-Louise-Joséphine Haie, journalière, de Saumur.

Faits divers.

Le 7 de ce mois, il est tombé beaucoup de neige dans l'arrondissement de Saint-Girons. La neige couvre les sommets et s'étend jusqu'aux vallées supérieures de toutes les Pyrénées.

La bourrasque de neige s'est fait sentir jusqu'à Toulouse.

Les journaux bretons rapportent que, ces jours derniers, à Sainte-Barbe, près Roscoff, un enfant, qui se trouvait à jouer pendant que sa mère était à coudre dans un champ voisin, a failli être victime d'un coq.

Cet animal se lançait à la figure de l'enfant avec un acharnement féroce. Quand le bébé se sauvait, le coq se mettait à chanter de nouveau, à lui becqueter la figure ; fort heureusement que les cris ont été entendus par un douanier qui est venu mettre le coq à la raison.

L'enfant est complètement défiguré.

Un gamin de dix ans, nommé Philippe B..., demeurant avec sa mère, blanchisseuse, ayant vu un lézard se chauffer au

soleil sur un mur, près Vaugirard, chercha à l'attraper ; mais le reptile s'échappa et disparut. L'enfant crut l'avoir vu entrer dans une cavité de la muraille et il y plongea la main. Là s'était réfugié un gros rat, qui le mordit fortement au poignet et s'enfuit.

Le jeune garçon revint en pleurant à la maison. On pansa la blessure simplement avec de l'eau et on la recouvrit de linge.

Le soir, le blessé était dans un état comateux que la mère prit pour le besoin de sommeil. Elle se contenta de le faire coucher, ignorant que les morsures de rat son souvent dangereuses et qu'une application d'ammoniaque est indispensable. Le lendemain, le bras tout entier était tuméfié et une fièvre intense s'était déclarée. Malgré les soins d'un médecin, le petit malade n'a pas tardé à succomber.

A propos de M. Littré, on a donné quelques renseignements curieux sur son Dictionnaire.

Le commencement de la copie fut remis à l'imprimerie en septembre 1859 ; la dernière feuille fut envoyée en juillet 1872.

La copie comptait près de 500,000 feuillets. Il y a eu 2,242 placards de composition. Les additions faites sur les placards ont produit 292 pages à trois colonnes. Si le Dictionnaire était composé sur une seule colonne, cette colonne aurait 37,525 mètres 28 centimètres. La composition a été commencée régulièrement en septembre 1859. Le bon à tirer du dernier placard a été donné le 14 novembre 1872, ce qui a fait une durée de treize ans et deux mois.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 12 juin 1881.

Versements de 76 déposants (9 nouveaux), 10,203 fr. 25 c.
Remboursements, 9,041 fr. 43 c.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait connaître davantage. Nous avons sous les yeux le 44^e fascicule, consacré au département de l'Aude, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures représentant Carcassonne, Castelnaudary, Notre-Dame de Marseille à Limoux, Narbonne, et, en outre, une très-belle carte du département avec plan de Carcassonne.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Une grande industrie (excursion à Fray-Bentos, république de l'Uruguay (Amérique du Sud). — Salon de 1881 (7^e article), par Daniel Bernard. — Théâtres, par Damon. — Juin, par R. Bryon. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Les expositions de Tours, par R. B. — Campagne de Tunisie, par E. Herbaut. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny.

GRAVURES : M. Littré, sénateur, membre de l'Académie française, décédé le 2 juin. — Funérailles de M. Littré. — Juin. — Établissements de la C^{ie} Liebig, à Fray-Bentos (Uruguay). — Les expositions et le concours régional de Tours. — Campagne de Tunisie : Goum d'une colonne attaquée par les Kroumirs. — Avant-poste de chasseurs observant les feux allumés par les Kroumirs. — Vue générale des forges d'Ivry-sur-Seine. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

ON OFFRE DES CAPITAUX

A intérêt réduit

SUR BONNES GARANTIES

Par hypothèque ou autrement.

S'adresser à M. G. QUARTIER, à Angers, boulevard des Lices, n° 43.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHE-BOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIENCE

Dr BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, épuisement, faiblesse, etc.

colle, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse au se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-

paru sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLÉ, instituteur à Eynauçes (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORGEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.,

12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à SAUMUR, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BISSON, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e (limitée), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Un bon Conseil pour tout le monde.

La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczéma, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le **ROB LECHAUX**, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et purifiants, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs, cause de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et la formation des enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les vieillards, les forcés et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion.

Le fl., 4 fr.; 3 fl. pour 1 cure, expédiés par le Dép. gén. LECHAUX, Ph^{ie}, rue St-Catherine, 211, Bordeaux. Broch. int^{re} p^o. Nombresuses attestations de bonnes pharmacies.

Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les

P. GODET, Propriétaire-Éditeur.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BROISIER.

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Broisier, Eugène, marchand revendeur à Saumur, sont invités à se réunir, le mercredi 15 juin 1881, à neuf heures du matin, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, pour être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers que sur le maintien ou le remplacement du syndic provisoire.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(413)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

DE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 18 juin 1881, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication de six chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Au comptant, plus 5/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE.

(414)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un cocher valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT: 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris: MM. Dézenné, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longel, pour guérir rapidement les dartres et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps (frictions légères chaque soir).

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations, Coliques, Diarrhées, Maladies du foie et de la vessie.

Exiger les boîtes en fer-blanc UNE CUILLERÉE À SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE.

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte: 1 fr. 30 c.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancien Messagerie,

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de vingt ans, mari de bons certificats, demande à se placer dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

Extrait de Viande

Bouillon instantané

MARBIG

5 Médailles d'Or, 3 Grands Diplômes d'Honneur

PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE

Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHEU-PLESSY *

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

UN HOMME SÉRIEUX, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.

Bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

M. PITROIS, Directeur de la Banque de Prêts à l'Industrie, 29, rue Saint-Jean, demande un petit jeune homme de treize à quinze ans pour garçon de bureau.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (443)

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-Complet. — Parait chaque Dimanche. — 10 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

À L'CHAT ET À LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION

LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON

RÉCOMPENSÉES par le Jury international

PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.

Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.

L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PRIX DE L'ÉTOI: 1^{fr} 50

VENTE EN GROS: A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE à SAINT-MÉNÉHOULD (Marne)

DÉTAIL: Dans toutes les Pharmacies — Env. p^o contre mandat-poste

INHALATEUR-CIGARE B^{te} S. G. D. G.

DE MAGNÈS-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de GOUDRON.

Seul mode pratique et rationnel.

Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL dans les principales Pharmacies

On y fume le Goudron MAGNÈS-LAHENS à la manière du Cigare.

PRIX DE L'ÉTOI: 1^{fr} 50

GOUDRON MAGNÈS-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au Goudron ordinaire ce que le papier Rigollot est à la Moutarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRRÉPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50

L'Inventeur MAGNÈS-LAHENS, Pharmacien de 1^{re} classe de France, envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien.

LA VELOUTINE

EST TONIQUE

Poudre de Riz spéciale, préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur

SE MÉFIER DES Imitations et CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1878.

Saumur, imprimerie de P. GODET.